

Assistance Sociale et Accompagnement à la réinsertion des femmes détenues de la prison civile de Bouaké

Fanta DIOMANDÉ,

Doctorante,

Université Alassane Ouattara

Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales

(LAVSE)

diomandefanta1@gmail.com

Joseph KAUDJHIS-ASSI,

Professeur titulaire,

Université Alassane Ouattara

Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales

(LAVSE)

Résumé

La réinsertion des femmes détenues constitue un enjeu social majeur en raison des vulnérabilités qui se cumulent avant, pendant et après l'incarcération. À Bouaké, ces vulnérabilités se traduisent par la précarité économique, la fragilisation des liens conjugaux et familiaux, la stigmatisation sociale, les difficultés d'accès à l'emploi et les besoins d'accompagnement psychosocial. Cet article analyse les conditions de vie des femmes détenues de la prison civile de Bouaké et les formes d'assistance susceptibles de soutenir leur réinsertion. L'étude, conduite d'avril à juillet 2024, repose sur une démarche mixte combinant recherche documentaire, questionnaire, entretiens individuels et focus groups. Elle a concerné 34 femmes détenues et 2 responsables administratifs de l'établissement pénitentiaire. Les résultats montrent que 70 % des détenues sont mariées coutumièrement, que moins de 20 % ont moins de 20 ans et qu'environ 10 % sont célibataires. Ils révèlent également que plus de 30 % des femmes déclarent avoir été abandonnées par leur conjoint en raison de la durée de l'incarcération. Les facteurs les plus déterminants des difficultés vécues sont l'insuffisance des conditions matérielles de détention, la précarité économique antérieure, la rupture familiale et l'accès limité à l'assistance psychosociale. L'étude conclut que la réinsertion des femmes détenues ne peut être efficace que si elle est pensée comme un processus continu, individualisé et partenarial, associant l'administration pénitentiaire, les services sociaux, les ONG, les familles et les structures locales d'insertion.

Mots clés : *femmes détenues ; assistance sociale ; réinsertion sociale ; prison civile de Bouaké ; vulnérabilité ; stigmatisation.*

Abstract

The reintegration of female inmates is a major social issue because of the vulnerabilities accumulated before, during and after incarceration. In Bouaké, these vulnerabilities are reflected in economic precariousness, weakened marital and family ties, social stigma, barriers to employment and psychosocial support needs. This article analyzes the living conditions of female inmates at Bouaké Civil Prison and the forms of assistance likely to support their reintegration. The study, conducted from April to July 2024, is based on a mixed-method approach combining documentary research, questionnaires, individual interviews and focus groups. It involved 34 female inmates and 2 prison administrative officers. The findings show that 70% of the inmates are in customary marriages, less than 20% are under 20 years old and about 10% are single. They also reveal that more than 30% of the women reported being abandoned by their partners due to the length of their incarceration. The most decisive factors explaining their difficulties are inadequate material conditions of detention, prior economic precariousness, family breakdown and limited access to psychosocial assistance. The study concludes that the reintegration of female inmates can only be effective if it is conceived as a continuous, individualized and partnership-based process involving prison authorities, social services, NGOs, families and local reintegration structures.

Keywords: *female inmates; social assistance; social reintegration; Bouaké Civil Prison; vulnerability; stigma.*

Introduction

La prison est généralement analysée comme une institution fermée qui organise la vie des personnes détenues selon des règles strictes, un contrôle permanent et une séparation durable avec le monde extérieur. Goffman (1968, p. 41) la décrit comme une institution totale, c'est-à-dire un espace où des individus placés dans une même situation vivent coupés de leur environnement habituel pendant une période relativement longue. Cette séparation ne produit pas seulement une contrainte physique ; elle affecte aussi l'identité, les relations sociales, la confiance en soi et la capacité à se projeter dans l'avenir.

Dans le cas des femmes détenues, les effets de l'incarcération prennent une dimension particulière. Les femmes

sont généralement minoritaires dans les établissements pénitentiaires et leurs besoins spécifiques sont souvent moins visibles dans l'organisation carcérale. Elles peuvent être confrontées à la rupture conjugale, à l'éloignement des enfants, à la dépendance économique, à la honte sociale et à la stigmatisation après la sortie. Ces difficultés renforcent le risque d'isolement et rendent la réinsertion plus complexe.

En Côte d'Ivoire, la question de la réinsertion des personnes détenues s'inscrit dans un contexte institutionnel marqué par les efforts de modernisation du système judiciaire et pénitentiaire, mais aussi par des contraintes persistantes : insuffisance des infrastructures, lenteur de certaines procédures, accès limité à l'accompagnement social et faible disponibilité des programmes de formation ou d'insertion. Les instruments internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, rappellent pourtant que la peine privative de liberté doit favoriser l'amendement, la dignité et le reclassement social.

À Bouaké, les femmes détenues de la prison civile constituent une population peu nombreuse, mais fortement exposée aux vulnérabilités sociales. Leur situation interroge la capacité des dispositifs existants à préparer la sortie de prison et à prévenir l'exclusion post-carcérale. Les actions conduites par certaines organisations, notamment l'ONG FADEC, traduisent une volonté d'accompagnement; toutefois, les besoins restent importants en matière d'assistance sociale, de soutien psychologique, de médiation familiale, de formation professionnelle et d'appui économique.

La présente étude part de l'idée que la réinsertion ne commence pas seulement au moment de la libération. Elle doit être préparée dès la détention à travers un accompagnement continu tenant compte du profil social des détenues, de leurs conditions de vie, de leurs liens familiaux et de leurs perspectives

économiques. La question centrale est donc la suivante: comment les conditions de vie, les ruptures sociales et les formes d'assistance disponibles influencent-elles la réinsertion des femmes détenues de la prison civile de Bouaké ?

L'objectif général de cet article est d'analyser l'assistance sociale et l'accompagnement à la réinsertion des femmes détenues de la prison civile de Bouaké. De manière spécifique, il s'agit d'identifier le profil socio-démographique des détenues, d'expliquer les facteurs qui structurent leurs conditions de vie en détention et de proposer des pistes d'accompagnement adaptées à leur retour durable dans la société.

1. Ancrage théorique et conceptuel

L'analyse repose sur trois entrées théoriques complémentaires: l'institution totale, l'étiquetage social et l'approche de la réinsertion par l'accompagnement social. Ces références permettent de comprendre pourquoi la prison, au-delà de la sanction pénale, peut produire des effets durables sur l'identité sociale des femmes détenues, sur leurs relations familiales et sur leur retour à la vie communautaire.

La théorie de l'institution totale de Goffman éclaire d'abord la manière dont l'enfermement modifie les rapports au corps, au temps, à l'espace et aux autres. En prison, la personne détenue perd une partie de ses rôles antérieurs : rôle de mère, d'épouse, de travailleuse, de membre active d'un réseau familial ou communautaire. Cette perte temporaire ou durable de statut fragilise les femmes détenues, surtout lorsqu'elles étaient déjà économiquement dépendantes ou socialement vulnérables avant l'incarcération.

La théorie de l'étiquetage et de la déviance secondaire, développée notamment par Lemert (1972), permet ensuite de saisir le poids du regard social. L'incarcération peut fixer une

identité de "détenue" ou d'"ancienne détenue" qui se prolonge après la sortie. Cette étiquette produit des effets concrets : méfiance des proches, rupture conjugale, exclusion du marché du travail, difficulté à réintégrer les réseaux sociaux ordinaires. Chez les femmes, ce stigmate peut être renforcé par les normes sociales de respectabilité, de maternité et de fidélité conjugale.

Enfin, l'approche de la réinsertion sociale insiste sur la continuité de l'accompagnement. La réinsertion ne se réduit pas à la libération physique. Elle suppose l'accès à des ressources matérielles, psychologiques, familiales et professionnelles permettant à la personne libérée de reconstruire une autonomie. Dans cette perspective, l'assistance sociale individualisée, le suivi post-carcéral, la médiation familiale et l'appui économique apparaissent comme des leviers essentiels.

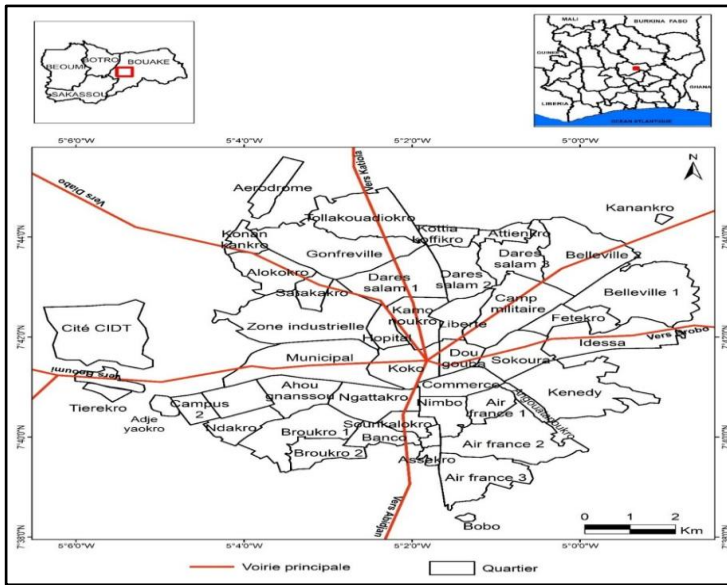
2. Méthodologie

2.1. Cadre géographique et institutionnel de l'étude

Bouaké est située au centre de la Côte d'Ivoire, autour de 7,69° de latitude nord et 5,03° de longitude ouest. Elle constitue un pôle urbain majeur du centre ivoirien, structuré par des axes de circulation importants et par une forte concentration d'activités administratives, commerciales et sociales. Selon les données du RGPH 2021, la grande commune de Bouaké compte plus de 800 000 habitants, tandis que son aire urbaine dense concentre une part importante de cette population.

La Maison d'arrêt et de correction de Bouaké est localisée au quartier Houphouët-Ville. En tant qu'établissement pénitentiaire, elle accueille des personnes prévenues en attente de jugement ainsi que des personnes condamnées. L'étude porte spécifiquement sur les femmes détenues présentes dans cet établissement au cours de la période d'enquête.

Carte 1 : Localisation de la ville de Bouaké



Source : BNETD-CCT, INS, 2022

Réalisation: Diomandé

Fanta, 2026

2.2. Type d'étude, population cible et échantillonnage

L'étude adopte une démarche mixte à dominante socio-anthropologique. Elle combine des données quantitatives, utiles pour mesurer les principales tendances, et des données qualitatives, nécessaires pour comprendre le vécu des femmes détenues. Ce choix méthodologique se justifie par la nature du sujet : les conditions de détention et la réinsertion ne peuvent être analysées uniquement à partir de chiffres ; elles doivent également être éclairées par les récits, les perceptions et les expériences des enquêtées.

La population cible est constituée des femmes détenues de la prison civile de Bouaké. Compte tenu du faible effectif féminin au moment de l'enquête, la démarche a été quasi exhaustive auprès des détenues disponibles et consentantes. Au total, 34 femmes

détenues ont été interrogées. Deux responsables administratifs de l'établissement ont également été rencontrés afin de compléter les informations relatives à l'organisation institutionnelle, aux conditions de prise en charge et aux dispositifs d'accompagnement existants.

L'échantillonnage est de type raisonné et accidentel. Il est raisonné parce que l'étude cible une catégorie précise, à savoir les femmes détenues ; il est accidentel parce que l'accès aux enquêtées dépendait de leur présence, de leur disponibilité, de leur accord et des conditions d'autorisation au sein de l'établissement pénitentiaire.

Tableau 1 : Dispositif méthodologique de l'étude

Éléments	Description
Période de collecte	Avril à juillet 2024
Lieu de l'étude	Prison civile de Bouaké
Population cible	Femmes détenues présentes dans l'établissement
Effectif enquêté	34 femmes détenues et 2 responsables administratifs
Type de données	Données quantitatives et qualitatives
Outils de collecte	Questionnaire, entretiens individuels, focus groups, observation et recherche documentaire
Traitement	Dépouillement, codage, calcul des effectifs et pourcentages, analyse de contenu

2.3. Techniques de collecte des données

La collecte des données a reposé sur quatre techniques principales. La recherche documentaire a permis d'exploiter les travaux scientifiques, les textes institutionnels, les rapports et les documents relatifs à la détention, à la réinsertion sociale et aux femmes en contact avec le système pénal. Cette étape a servi à préciser les concepts, à situer le contexte et à construire la grille d'analyse.

Le questionnaire a permis de recueillir des informations sur l'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction, l'activité

exercée avant la détention, les responsabilités familiales, les difficultés vécues en prison et les besoins en matière de réinsertion. Les entretiens individuels ont, quant à eux, permis d'approfondir les expériences personnelles liées à l'abandon conjugal, à la rupture familiale, à la souffrance psychologique, à la stigmatisation et aux attentes après la libération.

Des focus groups ont été organisés lorsque les conditions institutionnelles le permettaient, afin de faire émerger des points de vue collectifs sur les conditions de vie et les solutions prioritaires. L'observation de terrain a enfin permis de mieux comprendre l'environnement carcéral, les contraintes quotidiennes et les interactions entre les détenues et les acteurs de prise en charge. Les relevés GPS ont été mobilisés principalement pour la localisation cartographique de l'établissement et des repères associés, et non pour le dénombrement des détenues.

2.4. Traitement, analyse et considérations éthiques

Après la collecte, les questionnaires ont été vérifiés, codés puis saisis dans Microsoft Excel. Les effectifs et les pourcentages ont été calculés afin de produire des tableaux et figures synthétiques. Les données quantitatives ont été utilisées pour analyser le profil socio-démographique, les conditions matérielles, les ruptures familiales, les difficultés psychosociales et les besoins d'accompagnement.

Les données qualitatives issues des entretiens et des focus groups ont été traitées par analyse thématique. Les propos recueillis ont été regroupés autour de thèmes récurrents : précarité économique, abandon conjugal, séparation avec les enfants, stigmatisation, manque d'activités en détention, besoin d'écoute, formation professionnelle et appui à la sortie. Les cartes ont été réalisées à l'aide du logiciel QGIS.

Sur le plan éthique, l'enquête a été conduite dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Les informations

personnelles susceptibles d'identifier les détenues n'ont pas été exposées. La participation des enquêtées a reposé sur leur accord, après explication des objectifs de l'étude. Les données présentées sont donc agrégées afin de protéger les personnes interrogées.

L'étude présente toutefois deux limites. D'une part, l'effectif de 34 femmes reflète la population féminine accessible au moment de l'enquête et ne permet pas une généralisation statistique à toutes les prisons ivoiriennes. D'autre part, le caractère sensible du milieu carcéral peut conduire certaines enquêtées à limiter ou à filtrer leurs propos. Ces limites n'annulent pas la portée de l'analyse, mais invitent à interpréter les résultats comme une étude de cas approfondie de la prison civile de Bouaké.

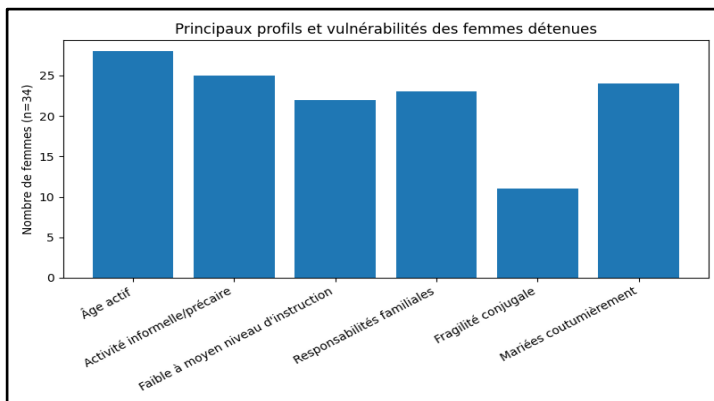
3. Résultats

3.1. Profil socio-démographique et vulnérabilités des femmes détenues

Le profil socio-démographique des 34 femmes détenues enquêtées révèle une population majoritairement adulte, socialement fragile et exposée à plusieurs formes de vulnérabilité. Les données montrent que beaucoup de femmes détenues avaient, avant leur incarcération, des responsabilités économiques et familiales importantes. Leur entrée en prison provoque donc une rupture qui touche non seulement leur trajectoire personnelle, mais aussi l'organisation de leur ménage.

La figure 1 présente les principaux profils et facteurs de vulnérabilité observés. Elle montre notamment l'importance des femmes en âge actif, la fréquence des activités informelles ou précaires, le poids des responsabilités familiales et la présence de fragilités conjugales.

Figure 1 : Caractéristiques socio-démographiques des femmes détenues



Source : Nos enquêtes, avril 2024

La majorité des femmes détenues sont en âge actif, soit environ 28 femmes sur 34. Cette donnée montre que l'incarcération touche principalement des femmes qui auraient normalement un rôle économique, familial et social important. Leur absence peut donc désorganiser les revenus du ménage, la garde des enfants et certaines solidarités quotidiennes.

Les résultats indiquent également qu'environ 25 femmes sur 34 exerçaient avant leur incarcération une activité informelle ou précaire : petit commerce, services domestiques, activités journalières ou travaux occasionnels. Ces activités, souvent peu sécurisées, procurent des revenus irréguliers et limitent l'accès à une protection sociale durable. Cette précarité antérieure réduit la capacité des détenues à recevoir de l'aide extérieure ou à préparer un projet économique stable après la sortie.

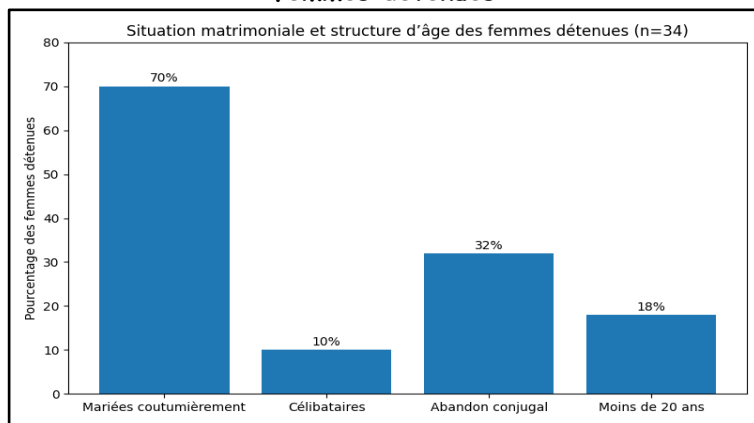
Le niveau d'instruction constitue un autre facteur de vulnérabilité. Environ 22 femmes présentent un niveau d'instruction faible à moyen. Cette situation peut limiter l'accès à l'emploi formel, affaiblir la compréhension des démarches administratives ou judiciaires et réduire les possibilités de

formation qualifiante. Sur le plan familial, environ 23 femmes assument des responsabilités auprès d'enfants ou de proches. L'incarcération entraîne alors une rupture brutale dans l'organisation du foyer, avec des conséquences possibles sur la scolarité, l'alimentation et l'équilibre affectif des enfants.

3.2. Une population féminine majoritairement adulte et mariée coutumièrement

L'âge et le statut matrimonial permettent de mieux comprendre les responsabilités sociales assumées par les femmes détenues avant l'incarcération. Les résultats montrent une population majoritairement composée de femmes adultes, souvent engagées dans une union coutumière. Cette situation indique que la détention féminine a des effets directs sur les relations conjugales, la stabilité familiale et la prise en charge des enfants.

Figure 2: Situation matrimoniale et structure d'âge des femmes détenues



Source: Nos enquêtes, avril 2024

Les données indiquent que 70 % des femmes détenues sont mariées coutumièrement, soit environ 24 femmes sur 34. Le

mariage coutumier constitue une forme d'union socialement reconnue, mais il ne garantit pas toujours une stabilité conjugale pendant l'incarcération. Lorsque la peine est longue ou que la femme est durablement éloignée du foyer, les liens conjugaux peuvent s'affaiblir, voire se rompre.

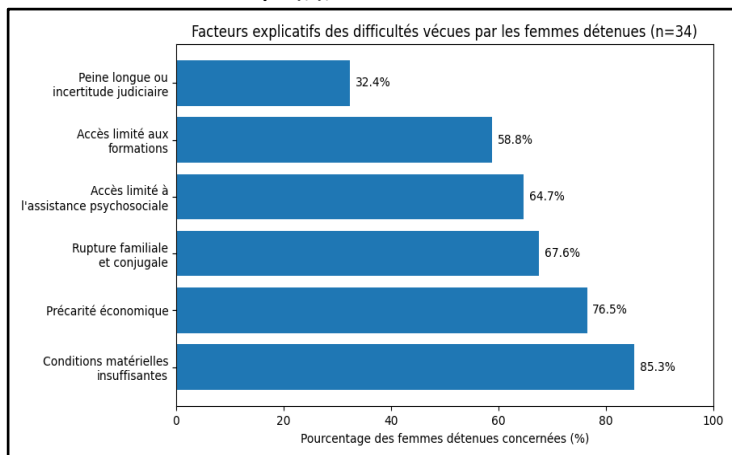
Moins de 20 % des détenues ont moins de 20 ans, ce qui signifie que les femmes incarcérées sont majoritairement adultes. Elles ont souvent déjà des charges familiales, économiques ou conjugales. Leur incarcération dépasse donc la seule sanction individuelle et produit des effets sur les enfants, les conjoints, les parents et les réseaux de soutien.

Les femmes célibataires représentent environ 10 % de l'effectif. Cette proportion relativement faible confirme que la plupart des détenues étaient déjà inscrites dans des relations familiales ou conjugales avant leur incarcération. L'un des résultats les plus préoccupants concerne l'abandon conjugal : plus de 30 % des femmes déclarent avoir été abandonnées par leur conjoint, notamment à cause de la durée de l'incarcération qui peut atteindre plusieurs années. Cette rupture constitue une violence sociale supplémentaire, car elle prive les détenues d'un soutien affectif, économique et moral essentiel.

3.3. Facteurs explicatifs des conditions de vie difficiles en détention

Les conditions de vie des femmes détenues de la prison civile de Bouaké résultent d'un ensemble de facteurs matériels, économiques, familiaux, psychologiques et institutionnels. La détention ne crée pas toutes les vulnérabilités ; elle en accentue plusieurs qui existaient déjà avant l'incarcération. La figure 3 met en évidence les principaux facteurs explicatifs des difficultés vécues par les femmes détenues.

Figure 3 : Facteurs explicatifs des difficultés vécues par les femmes détenues



Source : Nos enquêtes, avril 2024

Le facteur le plus cité concerne l'insuffisance des conditions matérielles de vie en détention, avec 85,3 % des femmes concernées, soit environ 29 détenues sur 34. Cette difficulté renvoie à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, au manque d'intimité et à l'accès limité à certains besoins essentiels. Pour des femmes déjà fragilisées socialement, ces contraintes rendent le quotidien carcéral particulièrement pénible.

La précarité économique avant la détention concerne 76,5 % des femmes, soit environ 26 détenues. Beaucoup vivaient d'activités informelles et de revenus irréguliers. Cette situation limite la possibilité de recevoir une aide matérielle régulière, de préparer une défense judiciaire solide ou d'envisager sereinement la sortie de prison. La détention vient donc renforcer une fragilité économique déjà présente.

La rupture familiale et conjugale touche 67,6 % des femmes, soit environ 23 détenues. L'éloignement des enfants, la diminution des visites, le rejet de certains proches et l'abandon par le

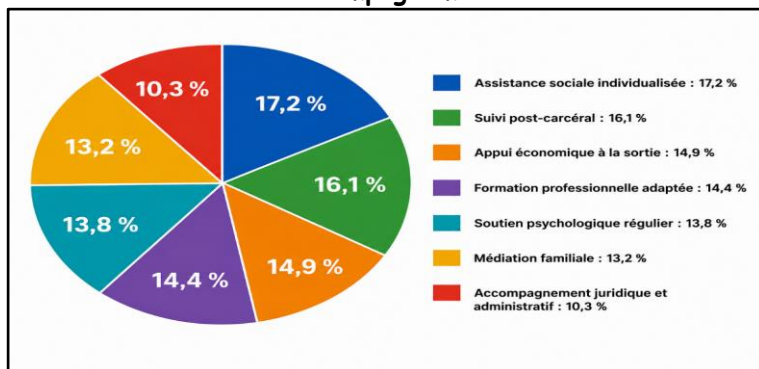
conjoint renforcent l'isolement. Cette rupture affecte fortement l'équilibre psychologique des détenues et peut réduire leur motivation à préparer un projet de réinsertion.

L'accès limité à l'assistance psychosociale concerne 64,7 % des femmes. La détention provoque fréquemment l'anxiété, la honte, la culpabilité, la peur de l'avenir et la perte d'estime de soi. Sans écoute régulière, ces difficultés peuvent s'aggraver. Les formations et activités de réinsertion sont également limitées pour 58,8 % des enquêtées. Enfin, la longueur de la peine ou l'incertitude judiciaire concerne 32,4 % des femmes et entretient l'angoisse, l'instabilité et la difficulté à planifier l'avenir.

3.4. Perspectives de solutions pour la réinsertion des femmes détenues

La réinsertion des femmes détenues ne peut être réduite à une aide ponctuelle au moment de la libération. Elle doit être construite comme un processus progressif qui commence pendant la détention, se renforce à la sortie et se poursuit dans la communauté. Les solutions proposées par les enquêtées et les acteurs rencontrés s'organisent autour de sept priorités : assistance sociale individualisée, suivi post-carcéral, appui économique, formation professionnelle, soutien psychologique, médiation familiale et accompagnement juridique ou administratif.

Figure 4 : Solutions prioritaires pour l'assistance sociale et l'accompagnement



Source: Nos enquêtes, avril 2024

L'assistance sociale individualisée arrive en tête avec 17,2 % des réponses. Ce résultat montre que les femmes détenues n'ont pas toutes les mêmes besoins. Certaines nécessitent un accompagnement familial, d'autres un soutien psychologique, une aide juridique, une formation ou un appui économique. L'individualisation permet donc d'éviter les réponses uniformes et de construire un plan d'accompagnement adapté au profil de chaque femme.

Le suivi post-carcéral représente 16,1 % des réponses. Il est essentiel parce que les difficultés ne disparaissent pas à la sortie de prison. Au contraire, la libération peut exposer les femmes à la stigmatisation, à l'absence de logement, au manque d'emploi et au rejet familial. Un suivi régulier après la sortie permettrait d'orienter les femmes vers les services sociaux, les structures de formation, les opportunités économiques et les réseaux communautaires de soutien.

L'appui économique à la sortie, cité à 14,9 %, constitue un levier important d'autonomie. Beaucoup de femmes détenues vivaient déjà dans la précarité avant leur incarcération. Un

accompagnement vers une activité génératrice de revenus, un petit capital de démarrage ou un apprentissage professionnel pourrait réduire la dépendance économique et limiter le risque de marginalisation.

La formation professionnelle adaptée représente 14,4 % des réponses. Pour être efficace, elle doit correspondre aux réalités économiques locales de Bouaké : commerce, couture, coiffure, restauration, transformation alimentaire, entretien, services de proximité ou petits métiers urbains. La formation doit également être liée à un accompagnement à l'installation, car une compétence sans débouché économique reste insuffisante.

Le soutien psychologique régulier représente 13,8 %, tandis que la médiation familiale atteint 13,2 %. Ces deux dimensions sont complémentaires. La première aide les détenues à reconstruire l'estime de soi et à gérer la honte, l'anxiété ou la peur du rejet. La seconde vise à restaurer, lorsque cela est possible et souhaitable, les liens avec les enfants, les conjoints, les parents ou les personnes ressources. L'accompagnement juridique et administratif, évalué à 10,3 %, demeure enfin indispensable pour l'accès aux documents, la compréhension des procédures et la préparation de la sortie.

Tableau 2 : Modèle synthétique d'accompagnement à la réinsertion

Moment de l'accompagnement	Actions prioritaires	Acteurs impliqués
Pendant la détention	Écoute sociale, soutien psychologique, formation, maintien des liens familiaux, préparation du projet de sortie	Administration pénitentiaire, services sociaux, ONG, psychologues, formateurs

À la sortie	Orientation, aide administrative, médiation familiale, appui économique de départ, identification d'un lieu d'accueil	Services sociaux, ONG, familles, structures locales, collectivités
Après la sortie	Suivi post-carcéral, accompagnement vers l'emploi ou l'AGR, soutien communautaire, prévention de la récidive	ONG, services sociaux, centres de formation, associations, leaders communautaires

4. Discussion

4.1. Des vulnérabilités cumulées avant et pendant la détention

Les résultats obtenus montrent que les femmes détenues de Bouaké ne sont pas seulement confrontées à une peine privative de liberté. Elles cumulent plusieurs vulnérabilités : précarité économique, faible niveau d'instruction, insertion professionnelle informelle, charges familiales, fragilité conjugale et faible accès à l'assistance psychosociale. Cette accumulation confirme l'idée que la prison agit souvent comme un révélateur et un amplificateur de difficultés sociales déjà présentes avant l'incarcération.

Cette observation rejoint les travaux de Bloom, Owen et Covington (2005, p. 3), selon lesquels les trajectoires féminines en justice pénale sont fréquemment associées à des expériences de pauvreté, de violences, de traumatismes, de responsabilités parentales et de problèmes de santé. Dans le cas de Bouaké, les difficultés matérielles et économiques apparaissent au premier plan, mais elles sont étroitement liées à la rupture familiale et au manque de soutien émotionnel.

4.2. Le poids du stigmatisme et de la rupture familiale

La détention féminine est socialement plus stigmatisante dans certains contextes, car elle entre en contradiction avec les

attentes associées aux rôles d'épouse, de mère et de gardienne du foyer. L'abandon conjugal déclaré par plus de 30 % des femmes enquêtées illustre ce mécanisme. La prison ne sépare pas seulement physiquement les femmes de leur famille ; elle peut aussi transformer leur statut social et remettre en cause leur légitimité au sein du couple ou de la communauté.

La théorie de l'étiquetage permet de comprendre cette situation. Une femme détenue peut continuer à être perçue, après sa libération, à travers l'identité pénale qui lui a été attribuée. Ce regard peut compliquer le retour dans la famille, la recherche d'un emploi ou la participation à la vie sociale. La réinsertion exige donc un travail sur les représentations sociales, notamment par la médiation familiale, la sensibilisation communautaire et l'accompagnement des proches.

4.3. Une assistance sociale nécessairement continue et partenariale

Les résultats relatifs aux solutions prioritaires montrent que les détenues n'attendent pas uniquement une aide matérielle. Elles expriment un besoin global : être écoutées, soutenues, formées, accompagnées juridiquement, réconciliées avec leurs proches lorsque cela est possible, puis suivies après la libération. Cette demande confirme que la réinsertion doit être pensée comme une chaîne d'accompagnement et non comme une action isolée.

L'UNODC (2014, p. 74) souligne l'importance du maintien des liens familiaux dans les processus de réintégration sociale. De même, Travis, Solomon et Waul (2001, p. 46) insistent sur la nécessité de préparer très concrètement la sortie : documents administratifs, logement, contacts sociaux, orientation vers les services et continuité de prise en charge. Appliquée à Bouaké, cette perspective suppose une coordination entre l'administration pénitentiaire, les services sociaux, les ONG, les collectivités locales, les familles et les acteurs économiques.

L'apport de cette étude est de montrer que les solutions doivent être hiérarchisées, mais aussi articulées. L'assistance sociale individualisée identifie les besoins ; la formation professionnelle développe les compétences ; l'appui économique permet la mise en activité ; la médiation familiale réduit l'isolement ; le suivi post-carcéral assure la continuité ; l'accompagnement juridique et administratif facilite l'accès aux droits. C'est cette combinaison qui peut donner une chance réelle à la reconstruction sociale.

4.4. Portée, limites et ouverture de l'étude

Cette étude présente une portée pratique importante. Elle offre des éléments utiles pour améliorer les dispositifs d'assistance sociale destinés aux femmes détenues de la prison civile de Bouaké. Elle met également en évidence la nécessité d'un accompagnement sensible au genre, car les femmes détenues vivent des difficultés spécifiques liées à la maternité, au couple, à la stigmatisation et à la dépendance économique.

Toutefois, l'étude reste limitée à un établissement pénitentiaire et à un effectif de 34 femmes. Elle ne prétend donc pas décrire l'ensemble de la réalité carcérale féminine en Côte d'Ivoire. Une recherche comparative portant sur plusieurs prisons permettrait de mieux apprécier les différences régionales, institutionnelles et sociales. Il serait également pertinent de suivre les femmes après leur libération afin d'évaluer concrètement l'efficacité des mesures d'accompagnement proposées.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que les femmes détenues de la prison civile de Bouaké vivent une situation marquée par de fortes vulnérabilités sociales, économiques, familiales et

psychologiques. L'enquête réalisée d'avril à juillet 2024 auprès de 34 femmes détenues montre que l'incarcération ne se limite pas à la privation de liberté. Elle provoque ou renforce des ruptures conjugales, familiales, professionnelles et affectives qui fragilisent les conditions de vie en détention et compliquent la réinsertion après la sortie.

Les résultats mettent en évidence un profil dominé par des femmes adultes, souvent mariées coutumièrement, ayant exercé des activités informelles ou précaires avant l'incarcération. Beaucoup assumaient des responsabilités familiales importantes. La prison perturbe alors l'organisation du foyer, réduit les solidarités et expose certaines femmes à l'abandon conjugal. Le fait que plus de 30 % des détenues déclarent avoir été abandonnées par leur conjoint montre que la peine carcérale s'accompagne parfois d'une peine sociale supplémentaire.

Les difficultés les plus fortes concernent les conditions matérielles insuffisantes, la précarité économique, la rupture familiale, le faible accès à l'assistance psychosociale, l'insuffisance des formations et l'incertitude judiciaire. Ces facteurs montrent que la réinsertion ne peut être efficace si elle intervient tardivement ou de manière ponctuelle. Elle doit commencer pendant la détention et se poursuivre après la libération.

L'étude recommande donc un accompagnement global, individualisé et partenarial. Celui-ci doit intégrer l'écoute sociale, le soutien psychologique, la formation professionnelle adaptée, la médiation familiale, l'appui économique, l'aide juridique et le suivi post-carcéral. Une telle approche suppose la collaboration entre l'administration pénitentiaire, les services sociaux, les ONG, les familles, les collectivités et les structures locales d'insertion. La réinsertion des femmes détenues de Bouaké doit ainsi être comprise comme un processus de reconstruction humaine, sociale et économique, indispensable à la dignité des femmes concernées et à leur retour durable dans la société.

Bibliographie

- BECKER H. S., 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié.
- BLOOM B., OWEN B. et COVINGTON S., 2005, *Gender-Responsive Strategies for Women Offenders: A Summary of Research, Practice, and Guiding Principles for Women Offenders*, Washington, DC, National Institute of Corrections.
- CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH), 2022, *Rapport de mission de monitoring et d'enquêtes sur les conditions de détention et les violations des droits de l'homme en milieu carcéral en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CNDH.
- FEMMES ACTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA COHÉSION (FADEC), 2024, *Lancement du projet d'assistance sociale et d'accompagnement à la réinsertion des femmes détenues de la prison civile de Bouaké*, Bouaké.
- GOFFMAN E., 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 1969, *Loi sur la probation et le système correctionnel du Québec*, Québec.
- LEMERT E. M., 1972, *Human Deviance, Social Problems and Social Control*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT, 2021, *Plan national de développement 2021-2025 : Côte d'Ivoire solidaire*, Abidjan.
- TRAVIS J., SOLOMON A. L. et WAUL M., 2001, *From Prison to Home: The Dimensions and Consequences of Prisoner Reentry*, Washington, DC, Urban Institute.
- UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC), 2014, *Handbook on Women and Imprisonment*, 2e éd., New York, United Nations.

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA), 2021,
Rapport de soutien au Recensement général de la population
et de l'habitat 2021 en Côte d'Ivoire, Abidjan, UNFPA.